CTSD: déclaration préalable - 4 juillet 2017

Monsieur le Directeur Académique,

Concernant le dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+, pour le SNUDI-FO, sa mise en œuvre ne peut se faire que par des créations de postes. Dans le département, c'est environ 100 postes qui seraient indispensables. Dans une période où les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels ont à ce point été dégradées par les politiques d'austérité de ces dernières années, qu nombre d'enseignants sont au bord de la rupture, comme le montre une récente enquête du CHSCT, le dédoublement des classes de CP et CE1 ne peut se faire au détriment de toutes les autres classes (dans les écoles hors REP, dans les classes de cycle 1, de CE2 et de cycle 3 en REP).

De plus, pour le SNUDI-FO, imposer ce dédoublement, sans aucune préparation, dès la rentrée, relève de l'irresponsabilité. Les mesures de carte scolaires ont été prises et le mouvement a eu lieu : aucune idéologie ne justifie que l'on remette en cause les affectations de postes ou les moyens alloués (aux classes, au remplacement ou aux divers dispositifs). Pour le SNUDI-FO, loin des déploiements de paravents et autres redéfinitions de missions, une telle mesure ne peut être mise en œuvre que si elle est réfléchie et budgétée.

Dans le département, l'administration prévoit le dédoublement de 13 classes à la rentrée 2017 (avec 3 postes pris sur le dispositif PDMQC). Pour le SNUDI-FO, ces 13 postes ne peuvent en aucun cas être alloués par redéploiement des moyens : cela ne peut passer que par des créations de postes.

Concernant les rythmes scolaires, le SNUDI-FO n'a cessé de combattre la réforme dite des rythmes scolaires prétexte pour introduire, avec les 4 jours et demi, la territorialisation de l'école. Opposé au décret Blanquer, le SNUDI-FO continue de porter au niveau ministériel la revendication d'un cadre national : 4 jours par semaine sur 36 semaines pour toutes les écoles de la République. Néanmoins, dans le cadre contraint de la loi actuelle et compte-tenu des ravages provoqués dans les écoles par l'instauration des 4 j et demi (confusion des temps scolaires et périscolaires, ingérences des municipalités, pertes financières et dégradation des conditions de travail des personnels, en particulier pour les remplaçants et les TRS, fatigue des élèves...), le SNUDI-FO soutiendra toutes les écoles qui feront la demande d'un retour à une organisation de la semaine sur 4 jours. Il ne doit y avoir aucune entrave de l'administration au nom de quelconques considérations de service ou bienfaits pédagogiques : pendant des années les écoles ont fonctionné sur 4 jours sans que cela nuise au service ou à la pédagogie. 91 écoles (soit ¼ des écoles du département) ont demandé à repasser à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017, ces 91 écoles, comme toutes celles qui demanderont le retour aux 4 jours à la rentrée 2018, doivent être autorisées à le faire.

Pour le SNUDI-FO 35, l'administration doit répondre aux revendications des personnels en assurant :

- un cadre national pour la semaine et le calendrier scolaires : 4 jours sur 36 semaines pour toutes les écoles de la république ;
- la création de postes pour assurer des effectifs décents dans toutes les classes, une couverture à 100 % des besoins de remplacement, le rétablissement des RASED complets, le maintien des dispositif et structures spécialisés pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou encore le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans tout le département.